

En visite en Serbie, la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE salue les progrès réalisés dans la gestion de la migration ainsi que dans l'accueil et l'hébergement des mineurs non accompagnés

BELGRADE, le 12 juin 2018 – Les améliorations enregistrées dans l'hébergement des migrants et des réfugiés en Serbie ont été saluées par une délégation de membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE présidée par Nahima Lanjri (députée belge). Les parlementaires ont fait remarquer que d'autres Etats participants de l'OSCE pourraient tirer des enseignements de ces évolutions positives. Ils ont toutefois souligné la nécessité d'étendre et d'adapter les capacités de la Serbie afin que le pays puisse répondre pleinement aux besoins des mineurs non accompagnés.

Mme Lanjri et plusieurs autres membres de la Commission ad hoc sur la migration de l'AP de l'OSCE ont terminé leur visite aujourd'hui après avoir rencontré des représentants du gouvernement serbe, de la communauté internationale, de la société civile ainsi que des migrants et des réfugiés aux fins de suivre les développements actuels dans le domaine de la migration, en accordant une attention toute particulière aux enfants non accompagnés et séparés de leurs familles. La délégation se composait en outre du vice-président de la Commission ad hoc, Pascal Allizard (parlementaire français) ainsi que des membres Kiriakos Hadjiyianni (parlementaire cyprite), Stefana Miladinovic (parlementaire serbe) et George Vareménos (parlementaire grec).

Les principaux sujets de discussion abordés au cours de cette visite de trois jours portaient sur les évolutions positives enregistrées dans l'amélioration du cadre législatif ainsi que sur les défis permanents que pose sa mise en œuvre. Il s'agissait de la deuxième visite d'une série décidée par la Commission, avec pour objectif d'épingler les enseignements et les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne les mineurs non accompagnés, qui pourraient être partagés avec d'autres pays participant à l'OSCE.

« Les efforts déployés par la Serbie pour soutenir les migrants – et particulièrement les enfants réfugiés et migrants – ont été remarquables. Il est admirable que près de 90 pour cent des enfants migrants suivent les cours de l'école fondamentale en Serbie et ce, indépendamment de leur statut. La nouvelle loi serbe relative à l'asile et à la protection temporaire constitue également une étape considérable vers le respect intégral du droit international et renferme plusieurs dispositions importantes concernant les mineurs non accompagnés, comme par exemple les clauses relatives au système de tutelle, ou encore la prise en considération des intérêts de l'enfant », a déclaré Madame Lanjri.

Elle a toutefois ajouté qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus objective et plus systématique pour déterminer l'âge des enfants afin d'assurer la protection des mineurs.

Les membres de la délégation ont relevé que les mineurs non accompagnés constituent une catégorie de personnes particulièrement vulnérables, susceptibles d'être exploitées, d'être victimes d'abus sexuels perpétrés par les passeurs et que cette menace requiert une attention toute particulière.

Madame Miladinovic, qui occupe également les fonctions de chef de la délégation de Serbie auprès de l'AP de l'OSCE, a fait remarquer qu'en sa qualité de pays de transit à mobilité élevée de migrants, la Serbie s'était attachée en priorité à mettre en place des installations d'accueil pour de courts séjours et qu'il convenait maintenant d'aménager également des capacités d'accueil pour des séjours à plus long terme. Le pays a déjà pris les premières mesures dans cette voie. Elle a aussi souligné la pratique positive qui consiste à octroyer des documents aux enfants nés en Serbie.

« Nos communautés locales en Serbie ont largement accueilli des réfugiés et des migrants et nous avons également bénéficié d'un bon niveau de coopération entre les autorités gouvernementales, les organisations internationales et les ONG, » a ajouté Madame Miladinovic. Une bonne coopération qu'ont également relevée les représentants des organisations internationales et de la société civile que la délégation a rencontrés.

Le lundi, la Commission sur la migration a rencontré de nombreux fonctionnaires chargés de traiter des politiques en matière de migration et d'asile, notamment Vladimir Cucic, le Commissaire affecté aux réfugiés et à la migration, ainsi que des représentants des ministères du travail, de l'emploi, des vétérans et des affaires sociales, le bureau chargé de l'asile du Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'éducation.

La délégation a aussi effectué plusieurs visites de centres hébergeant des mineurs non accompagnés à Belgrade, notamment celle du Centre d'asile de Krnjaca, de deux institutions spécialisées pour mineurs non accompagnés, l'une d'elles étant gérée par le Service aux réfugiés des Jésuites et l'autre, une nouvelle institution publique que l'état a ouverte au mois de mai, sans oublier le centre d'aide aux réfugiés de Miksaliste, ouvert 24 heures/24 et 7 jours/7.

Ce matin, la délégation a également été reçue par l'Ambassadeur Andrea Orizio, le Chef de la mission de l'OSCE en Serbie. En collaboration avec ses collègues, ce dernier a dressé un tableau complet des activités liées à la migration, des opérations sur le terrain en Serbie, comme par exemple les initiatives visant à aider les enfants migrants à intégrer les écoles locales par le biais de séminaires de communication interculturelle organisés pour des professeurs et par l'apprentissage de l'anglais, ainsi que des projets ayant pour objectifs de dynamiser la coopération régionale dans la lutte contre le trafic et le passage de migrants.

Les membres de la délégation ont encore eu l'occasion d'en découvrir davantage sur les initiatives des organisations internationales et non gouvernementales travaillant avec les enfants migrants et ce faisant, ils ont pu discuter des préoccupations des intervenants et tenté d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés.

La prochaine réunion de la Commission ad hoc sur la migration se déroulera à Berlin, Allemagne, le 7 juillet 2018, en marge de la Session annuelle de l'AP de l'OSCE. La session annuelle organisera aussi un débat sur les enfants migrants lorsque l'assemblée se penchera sur le projet de résolution proposé par la présidente, Madame Lanjri, au nom de la Commission et intitulé : « Mineurs déplacés : le rôle de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans l'élaboration d'un cadre de protection efficace. »